



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 43910

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les perspectives budgétaires 1997 consacrées à la police nationale et notamment sur le désengagement de l'État quant à l'équipement de celle-ci. En effet, près de 46 millions de francs normalement consacrés à l'immobilier policier, par arrêté ministériel du 10 avril 1996, ont été annulés. Cette mesure met sans aucun doute en péril toute la programmation immobilière de première nécessité, destinée à faire de la police nationale un service public moderne. Dans la même logique, le budget informatique de la police nationale est diminué de 15 % sur l'exercice 1995-1996 et celui des transmissions amputé de près de 195 millions de francs, baisse sans précédent du budget consacré par la nation à sa sécurité intérieure. De même, le système « Acropol », qui avait revêtu, à juste titre, un caractère majeur lors de la loi d'orientation sur la sécurité est remis en cause. Enfin, sur le plan des recrutements, on assiste aujourd'hui à une chute des effectifs policiers due notamment au fait que les objectifs de la loi pluriannuelle n'ont pas été atteints, soit 1 000 fonctionnaires recrutés par an. Ainsi l'année 1995 n'aura vu que 307 fonctionnaires intégrés dans la police nationale. À la lumière de tous ces éléments, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour « mieux protéger la population française, maintenir l'autorité de l'État républicain en Corse, sans avoir à mettre des moyens financiers plus importants » selon ses propres termes. Il lui demande, enfin et plus généralement, quelle politique il met en œuvre, tellement l'absence de lisibilité de celle-ci inquiète tant les policiers que les citoyens.

Texte de la réponse

En réponse à la question posée par l'honorable parlementaire, le ministre de l'intérieur peut lui assurer que l'État consacre à la police nationale les moyens qui lui sont nécessaires et entend mener à leur terme les réformes qu'il a initiées afin d'améliorer la sécurité de nos concitoyens. Dans le projet de loi de finances pour 1997, les crédits de police sont stabilisés à leur niveau de 1996, avec un total de 27 958 MF. Cette stabilité concerne tout particulièrement les crédits informatiques (287 MF en 1997 pour 288 en 1996) avec notamment 115 MF de mesures nouvelles consacrées aux projets prioritaires de la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité (FAED, STIC, Schengen). La priorité est accordée aux transmissions qui sont une condition essentielle du bon fonctionnement des services. Le programme Acropol bénéficie de 210 MF en autorisations de programme et en crédits de paiement auxquels s'ajoutent 70 MF pour les transmissions analogiques. C'est du reste pour mettre en œuvre ce programme que 46 MF ont été effectivement annulés par arrêté du 10 avril 1996. L'objectif prévu par la loi d'orientation en matière immobilière représente un total de 366 000 m² construits ou réhabilités ; en 1995 et en 1996, l'ensemble des programmes réalisés totalise 55 000 m² chaque année. En 1997, les crédits ouverts permettront la poursuite des opérations engagées et le lancement d'opérations nouvelles (24 hôtels ou commissariats de police notamment) correspondant à un niveau équivalent de superficies livrées. S'agissant des effectifs de la police nationale, le ministre de l'intérieur ne saurait laisser dire que « l'on assiste à une chute des effectifs policiers ». En effet, en 1995 et 1996, 1 200 emplois administratifs ont été créés auxquels se sont ajoutés 250 dégelés d'emplois et 1 000 policiers auxiliaires. Les recrutements correspondants permettent la poursuite de la politique de remise sur la voie publique des personnels actifs. Dans le cadre du projet de loi de

finances pour 1997, on peut effectivement constater la suppression de 500 emplois de policiers auxiliaires qui n'avaient pu être pourvus, de 29 emplois de personnels ouvriers et de 92 emplois d'actifs ou d'administratifs consécutifs à des mesures de transformation d'emplois. Celles-ci concernent notamment la transformation de 375 emplois d'officiers en 305 brigadiers-majors et de 300 officiers de paix en brigadiers-majors, au titre de la promotion sociale. Elles traduisent l'effort de promotion interne qui a été réalisé tout comme celui de l'adaptation des emplois aux besoins d'une police modernisée. En outre, 180 emplois d'administratifs feront l'objet d'une mesure de dégel en gestion 1997. Au total, on ne peut que souligner l'effort constant fait au bénéfice de l'accroissement des effectifs de la police nationale dans le budget de l'État puisque, depuis 1990, ceux-ci ont augmenté de 9 000 emplois, soit 7 %, dont 507 emplois d'actifs, 5 800 policiers auxiliaires et près de 2 700 administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43910

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5366

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1675